

Environnement Semaine 2018-05

Réunion avec la gendarmerie de Pont sur Yonne

Le mercredi 17 janvier, à la mairie de La Chapelle, se sont réunis, Monsieur Bruno Peycelon (société Chèze Paprec), Monsieur Nicolas Fromont, gendarme référent de la commune, l'Adjudant-chef Chappa de la brigade Pont/ Yonne et les responsables de la commune (Maire et adjoints).

L'ordre du jour portait sur les problèmes de circulation des camions avant leur entrée au centre d'enfouissement.

Tous les chauffeurs ont été informés par leur entreprise des règles du centre d'enfouissement. Sur les 8 directives, 3 concernent directement le sujet de la réunion.

- 1) Stationnement pour « pause » entre le village et le site est strictement interdit.
- 2) L'arrivée aux abords du site avant 7 heures 30 est à proscrire.
- 3) Lors des croisements entre camions, il est important de ne pas « mordre » le bas côté de la route entre le village et le site, en montée comme en descente.

Des panneaux routiers *stationnement et arrêt interdits* seront installés avec un panneau rappelant *de 16heures à 7 heures 30*. Le premier, en bas du CV N°3 à la sortie du RD 25, le deuxième sur CV N°3 près du bac de retenue des eaux du centre et le troisième sur CV N° 3 avant l'entrée du site près du transformateur EDF.

Un arrêté du Maire en date du 29 janvier 2018 a été pris concernant les directives d'interdiction de stationnement et d'arrêt sur CV N°3. Une copie de cet arrêté sera remise à chaque chauffeur des entreprises clientes de l'ISDND Chèze Paprec. Une copie a été envoyée au Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pont-sur-Yonne.

Evacuation des eaux de ruissellement sur CV N°3

Afin de remédier à l'accumulation des eaux de ruissellement le long du CV N°3 en provenance des champs, des travaux sont nécessaires :

- Le curage des fossés tout le long du centre (côté ouest)
- Pose d'un avaloir à l'entrée de la buse (avant la grille métallique)
- Renforcement de la banquette côté grillage du centre pour combler les ornières des camions
- Renforcement de la banquette en face de la déchetterie (services de la CCYN).



Photo prise le 25 janvier 2018